

homme, le Gouvernement peut s'emparer de cette entreprise.

Le très hon. M. Howe: Et accorder une indemnité.

M. Hansell: Peut-être.

M. Knowles: Peut-être l'argument de mon honorable ami a-t-il été démolé.

M. Hansell: Mon argument au sujet de l'expropriation n'a pas été démolé, c'est une chose qui n'a pas été démolie, parce que tous les gouvernements l'emploient. Pourquoi prévoir ce pouvoir dans la mesure à l'étude? Pourquoi le confier à un seul homme? C'est à cela que s'opposent les membres de notre parti.

Le très hon. M. Howe: Même le gouvernement créditiste d'Alberta a ce pouvoir, qui est utilisé par un seul homme.

M. Hansell: Je sais qu'il a ce droit en tant que gouvernement et le gouvernement fédéral l'a aussi sans cette loi.

Une voix: On se borne à l'expliciter.

M. Hansell: On le précise pour le confier à jamais à un seul homme. Voilà ce que fait la mesure.

M. Knowles: De qui parle le député, de Mathusalem?

Une voix: C'est la vie éternelle.

M. Hansell: C'est peut-être la vie éternelle, en ce qui concerne le ministre, car je ne puis garantir ce qui lui arrivera quand il parviendra aux portes d'or du paradis.

M. Knowles: Peut-être expropriera-t-il ces portes.

M. Hansell: Je ne sais pas s'il ne le ferait pas. Quand il franchira les portes d'or du paradis, il les contempera et demandera s'il existe là-haut une loi sur la production de défense qui l'autoriserait à les exproprier. Je suis sûr qu'une telle mesure fera défaut car je sais depuis longtemps qu'il n'y a pas de socialisme au paradis. Sauf le respect que je dois à mes amis, il y a des socialistes au paradis mais pas de socialisme.

Une voix: Des créditistes mais pas de Crédit social.

M. Hansell: Certains de mes amis s'y gliseront de justesse.

On a beaucoup insisté durant le débat sur la prétendue nécessité pour le ministre de détenir de tels pouvoirs afin de protéger les contribuables des menées peu scrupuleuses des gros brasseurs d'affaires. Personne ici, nul parti à la Chambre ne défendra les grandes entreprises,—ni à cet égard les peti-

tes,—lorsqu'elles agissent de façon peu scrupuleuse, mais notons que la mesure à l'étude ne vise pas à protéger les contribuables. Ne nous illusionnons pas à ce sujet.

Le très hon. M. Howe: Puis-je interrompre l'honorable député? La loi contient une disposition relative à la revision des contrats qui a valu aux contribuables le montant net de 600 millions de dollars après la guerre. Je suppose que l'honorable député voudrait la voir abrogée?

M. Hansell: Non, je ne veux pas l'abrogation de cette disposition: il convient de la conserver dans la loi. On allègue que la loi vise à protéger le contribuable contre les gros exploitants sans scrupules, comme s'il n'y avait pas moyen de protéger le contribuable sans accorder des pouvoirs illimités à un seul homme. Voilà à quoi nous nous en prenons.

Le très hon. M. Howe: Comment vous y prenez-vous?

M. Hansell: C'est contre ces pouvoirs que nous nous élevons.

M. Knowles: Vous feriez mieux de faire un petit dessin.

M. Hansell: Mon honorable ami a parlé des gens qui étaient exploités. La loi à l'étude n'a pas été conçue en vue d'empêcher l'exploitation de la population; elle a pour objet de permettre une mobilisation plus efficace des énergies productrices du pays aux fins de la défense. Tel est l'objet de la loi.

Une voix: La défense de qui?

M. Hansell: N'essayons pas de faire dévier le sujet. Tel est l'objet de la loi et nous l'appuyons.

M. McIlraith: Alors votez pour la mesure.

M. Hansell: Nous n'allons pas voter ce projet de loi car comme mon chef l'a dit l'autre jour il renferme une disposition des plus iniques qui donne tous ces pouvoirs au ministre à perpétuité, soit la disposition qui abroge l'article 41.

Si le ministre veut conserver ces pouvoirs pour une couple d'années encore, nous consentons volontiers à les lui octroyer. C'est parfait; c'est raisonnable, parce que, au point où en sont les choses, la situation pourra rester complexe longtemps peut-être. Si, dans une couple d'années, les circonstances n'ont pas changé nous serons bien disposés à proroger la mesure encore une couple d'années. Il n'y a rien de mal à cela. Toutefois, ce n'est pas ce que le ministre nous demande; il nous demande d'éliminer